



# Décision relative à notification de mise à disposition sur le marché d'un produit biocide

N° AMM: FR-2018-0011

Vu les dispositions du règlement (UE) N° 528/2012 du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides et de ses textes d'application,

Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et règlementaire,

Vu la notification de mise à disposition sur le marché du produit biocide SURE Antibac Foam Hand Wash Free.

de la société

SALVECO S.A.S.

enregistrée sous le numéro

BC-NS037524-18

Vu le rapport d'évaluation de la famille de produit SALVESAFE A réalisé par l'état membre rapporteur,

Vu la décision d'autorisation simplifiée du produit biocide SURE Antibac Foam Hand Wash Free enregistrée sous le numéro EU-0006622-0016 dans le registre des produits biocides le 03 novembre 2014,

La mise à disposition sur le marché du produit biocide désigné ci-dessus **est autorisée** en France pour les usages et dans les conditions précisées en annexe.

La présente décision s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.

L'échéance de validité de la présente décision est fixée au 02 novembre 2024.

A Maisons-Alfort, le

0 3 AVR. 2018

Françoise WEBER

Directrice générale déléguée en charge du pôle produits
réglementés





## ANNEXE : Résumé des caractéristiques du produit

#### 1. Informations administratives

#### 1.1. Nom commercial du produit

Nom commercial	SURE Antibac Foam Hand Wash Free

#### 1.2. Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	SALVECO S.A.S.	
	Adresse	Avenue Pierre Mendès-France F 88100 - Saint Die Des Vosges France	
Numéro de demande	BC-NS037524-18		
Type de demande	Notification de mise à disposition sur le marché		
Numéro d'autorisation	FR-2018-0011		
Date d'autorisation	Se reporter à la date figurant en première page de la décision		
Date d'expiration de l'autorisation	Se reporter à la date figurant en première page de la décision		

#### 1.3. Fabricant(s) du produit biocide

Nom du fabricant	SALVECO S.A.S.
Adresse du fabricant	Avenue Pierre Mendès-France
	F 88100 - Saint Die Des Vosges
	France
Emplacement des sites de fabrication	Avenue Pierre Mendès-France
	F 88100 - Saint Die Des Vosges
	France

#### 1.4. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	Acide lactique		
Nom du fabricant	PURAC BIOQUIMICA		
Adresse du fabricant	Gran Vial 19-25 08160 Montmelo Espagne		
Emplacement des sites de fabrication	Gran Vial 19-25 08160 Montmelo Espagne		

Substance active	Acide lactique
Nom du fabricant	JUNGBUNGZLAUER S.A
	Z. I Portuaire BP 32
Adresse du fabricant	67390 Marckolsheim
	France
	Z. I Portuaire BP 32
Emplacement des sites de fabrication	67390 Marckolsheim
	France





## 2. Composition du produit et type de formulation

#### 2.1. Composition qualitative et quantitative du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Acide lactique		Substance active	amen kushna maa	200-018-0	1,75

#### 2.2. Type de formulation

AL - Liquide destiné à être utilisé sans dilution

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence

#### 3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification	chalo pendemantipastipas remise aptinopas util
Catégories de danger	methodistricularity and the first transfer of transfer of the first transfer of transfer
Mentions de danger	i i ≭essen ik norteologar xarayar argyana redipagaki — Arotasaigga Vo
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	
Mentions de danger	- 11-2-00-99-09-13A-9901-390H-Vedera
Conseils de prudence	- 2004 (37 29 139 2962 1364) - 12 60 0 144 79 139 296 (37 29 29 2)
Note	EUH210 : Fiche de données de sécurité disponible sur demande.





## 4. Usage(s) autorisé(s)

### 4.1. Description de l'usage

### Tableau 1. Usage # 1 - TP1- Désinfectant pour les mains

Type de produit	TP 1 - Hygiène humaine
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Solution prête à l'emploi bactéricide, levuricide et virucide uniquement contre le virus de la grippe A/H1N1 pour la désinfection des mains.
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Levures Influenza virus A/H1N1
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur et extérieur
Méthode(s) d'application	Application manuelle : mousse  Se mouiller les mains et les poignets avec de l'eau. Placer 3 ml de produit dans le creux de la main. Puis frictionner les mains et les poignets pendant au moins 30 secondes. Rincer abondamment à l'eau claire
Dose(s) et fréquence(s) d'application	3 mL de produit par application Appliquer une fois. Répétez l'application si nécessaire.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Industriels et professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteilles HDPE, LDPE, PET, PE, PP, 0,01-2L Bidon HDPE, LDPE, PET, PE, PP, 10-210L Airspray: HDPE, LDPE, PET, PE, PP, 0,15-1L Jerrican: HDPE, LDPE, PET, PE, PP, 1-80L Poche: HDPE, LDPE, PET, PE, PP, 0,05-5L

	TOOME . TIDI E, EDI E, TET,	1 2,11 ,0,00-02	
4.1.1. Instructions d'util	lisation spécifiques à l'usag	ge	
-			
4.1.2. Mesures de gestio	on de risque spécifiques à	l'usage	
-			
	ue à l'usage, détails relatifs de premiers soins et m		
-			
4.1.4. Lorsque spécifiq produit et de son embal	ue à l'usage, instructions llage	en vue d'une élimination	sans danger du
-			
	ue à l'usage, conditions s conditions de stockage n	the state of the s	conservation du
-			





## 5. Conditions générales d'utilisation

#### 5.1. Instructions d'utilisation

Lire l'étiquette avant utilisation et suivre le mode d'emploi fourni.

Tenir hors de la portée des enfants.

Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, contacter immédiatement un centre anti-poison ou un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette du produit.

Ne pas transvaser le produit dans un récipient sans étiquette et ne pas mélanger avec d'autres produits.

Mouiller les mains et poignets avec de l'eau. Déposer 3mL de produit dans le creux de la main. Frotter les mains et poignets pendant au moins 30 secondes. Rincer complètement avec de l'eau propre.

#### 5.2. Mesures de gestion de risque

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Uniquement pour usage professionnel

## 5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 minutes. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles, si facile, et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 minutes. En cas d'apparition de signes d'irritation ou de troubles de la vision, consulter aux urgences ou appeler le centre antipoison.

En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison.

En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15 ou le 112. Ne pas faire boire ni vomir.

Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

#### 5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Produit biocide et emballage: Eviter le rejet direct du produit dans les égouts et dans l'environnement. Garder l'étiquette sur le récipient. Vider complétement le récipient et le rincer à l'eau. Eliminer l'emballage et les restes de produit non utilisé conformément à la réglementation en vigueur. Le récipient peut être éliminé comme un déchet non dangereux. Si nécessaire, consulter un opérateur de déchets professionnels ou les autorités locales.

Les instructions suivantes sont indiquées sur l'étiquette : Eviter le rejet direct du produit dans les égouts et dans l'environnement. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation en vigueur. Après utilisation, vider complètement le récipient et rincer à l'eau claire. Le récipient peut être ensuite éliminé en tant que déchet non dangereux conformément aux réglementations locales. Ne pas réutiliser l'emballage pour contenir une autre solution





## 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

L'emballage utilisé est sécurisé, fermé, étanche, solide et durable.

L'emballage peut être rempli uniquement avec le produit prévu à cet effet.

Durée de stockage : 24 mois.

Stocker à température ambiante à l'abri du froid, du gel et de la chaleur.

6. Autre(s) information(s)		